

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 06/176 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 263.05 PASSE AVEC M. GERARD NAUDET POUR LES PRESTATIONS D'ASSISTANCE AUX FORMALITES D'ACQUISITIONS FONCIERES SUR LES ROUTES NATIONALES DE CORSE-DU-SUD

---

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2006

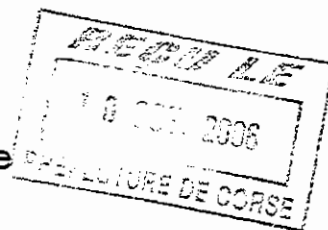
L'An deux mille six, et le vingt-huit septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre,  
ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique,  
ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique,  
BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre,  
COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM  
Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José,  
GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine,  
GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène,  
LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI  
Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine,  
NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine,  
PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA  
Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique,  
SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel,  
SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ANGELI Corinne à Mme GUERRINI Christine  
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à Mme BURESI Babette



Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique

**ETAIT ABSENTE :**

Mlle PIERI Vanina.

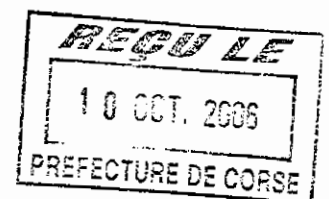
**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le marché n° 263.05 de prestations d'assistance aux formalités d'acquisitions foncières sur les routes nationales de Corse-du-Sud,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**ACCEPTTE** le principe de l'avenant n° 1 permettant l'extension du marché aux opérations d'aménagement des routes nationales de Haute-Corse sans en changer les dispositions financières.



**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché n° 263.05 dont le titulaire est M. Gérard NAUDET.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant n° 1 au marché n° 263.05.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



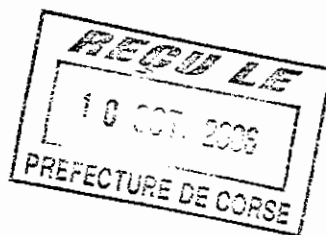
**Serge TOMI**

AJACCIO, le 28 septembre 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA



**ANNEXE**

RECUEIL  
10 OCT 2009  
PREFECTURE DE CORSE

**FORMALITE D'ACQUISITIONS FONCIERES  
SUR LES ROUTES NATIONALES DE LA CORSE-DU-SUD**

**MARCHE N° 263.05**

**AVENANT N° 1**

Entre les soussignés

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse, d'une part,

Et

Monsieur NAUDET Gérard, demeurant résidence Colomba, route du Fort de TOGA ,  
20200 VILLE DI PIETRABUGNO, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet la réalisation des prestations d'assistance aux procédures foncières étendues aux routes nationales de la Haute-Corse.

Il vise les dispositions contractuelles ci-après insérées dans le CCAP et le CCTP à la place de celles initiales.

**ARTICLE 2 - MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS DU CCAP**

**1-1 Objet du marché - domicile du titulaire**

Les prestations, objet du marché concernent : la réalisation des prestations d'assistance aux formalités d'acquisitions foncières sur les routes nationales en Corse pour toutes les opérations routières de Corse.

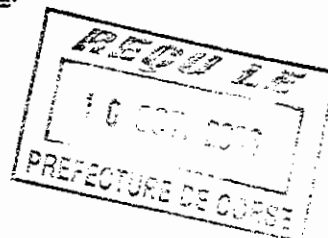
Les opérations correspondent à tous les marchés lancés sur le réseau routier national en Corse.

**1-3.4. Maîtrise d'œuvre**

Elle est assurée par les directions des routes de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

**ARTICLE 3 - MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS DU CCTP**

1-3 Les extraits de matrice concernant toutes les parcelles seront demandés aux services du cadastre d'Ajaccio et de Bastia.



Le reste des dispositions du marché n° 263.05 demeure sans changement.

A Ajaccio, le

Le Président du Conseil Exécutif de  
Corse,

M. NAUDET Gérard